

Assises 2023 : Principales dispositions des normes ESRS

Normes européennes de reporting sur la durabilité (ESRS) : focus sur les grands principes et les principales informations obligatoires

Nouveau Assises 2023

Millésime	2023-2024
Type	Présentiel
Durée	1h30
Réf.	02.02ACT0063.23

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) prévoit l'application de nouvelles normes de reporting : les ESRS, pour European Sustainability Reporting Standards. Conformément au calendrier prévu dans la directive, elles s'appliqueront à compter du 1er janvier 2024, a minima pour les grandes entreprises ou groupes déjà soumis à la NFRD (Non-Financial Reporting Directive). Ces normes, applicables à tous les secteurs d'activité (dites « sector-agnostic »), sont largement fondées sur l'avis technique émis par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) en novembre 2022.

Après la présentation d'un panorama du référentiel ESRS en cours de construction dans un atelier spécifique lors des Assises de la CNCC de décembre 2022, ce nouvel atelier vise à vous faire entrer dans le cœur des normes ESRS finalisées à travers un approfondissement des grands principes d'élaboration de l'information de durabilité et des principales informations obligatoires qui constitueront la pierre angulaire des prochains rapports de durabilité.

Cet atelier vous permettra également, en tant que commissaires aux comptes, d'appréhender les enjeux de mise en œuvre du principe de double matérialité applicable dans la préparation des rapports de durabilité, déterminante dans l'identification des informations que les entreprises auront à communiquer, ainsi que leurs incidences potentielles sur votre démarche professionnelle.

Plus largement, cet atelier vous permettra de mesurer les besoins d'assistance des entreprises confrontées à l'application du Set 1 des ESRS et d'identifier comment il est possible de se positionner pour les accompagner.

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

Objectifs professionnels

- Comprendre les principes généraux du Set 1 des ESRS et les principaux enjeux de leur mise en œuvre
- Comprendre les principales informations qui devront obligatoirement être fournies par les entreprises appliquant le Set 1 des ESRS, indépendamment de l'application du principe de matérialité pour la préparation des rapports de durabilité
- Comprendre les difficultés pratiques rencontrées par les entreprises dans la mise en œuvre du principe de double matérialité selon le Set 1 des ESRS et les points attention afférents pour les commissaires aux comptes dans la construction de leur démarche d'assurance

Questions traitées

- Les actualités de l'année 2023 en matière de processus et de calendrier d'élaboration du référentiel ESRS
- Les principes généraux du Set 1 des ESRS
- Les principales informations obligatoires requises par le Set 1 des ESRS
- L'analyse de double matérialité selon le Set 1 des ESRS ainsi que les enjeux de mise en œuvre pour les entreprises et de vérification pour les commissaires aux comptes

Bénéfices pour les participants

Alors que l'entrée en vigueur du Set 1 des ESRS est imminente et que les travaux de transition au sein des premières entreprises concernées battent leur plein, il vous appartient désormais de connaître et de maîtriser ce cadre de référence européen pour pouvoir être à même :

- D'accompagner dès maintenant, mais aussi à plus long terme, vos clients dans leur mise en œuvre ;

Actualité

- De vous préparer aux enjeux auxquels vous devrez faire face en matière d'assurance de l'information de durabilité.

En vous inscrivant dans une démarche de formation et de progrès, vous affirmerez votre positionnement en tant qu'acteur majeur aux côtés des entreprises et vous démontrerez votre engagement à contribuer, à votre niveau, à la transition vers une économie plus durable.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de contacter le département formation de CNCC Services (cnccservices.formation@cncc.fr)

Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des commissaires aux comptes, reconnus pour leur maîtrise technique, directement impliqués dans la veille, l'analyse et l'interprétation des ESRS au sein de leurs cabinets respectifs. Ils participent également aux différents groupes de travail à la CNCC relatifs au reporting de durabilité et accompagnent sur le terrain des entreprises dans leur transition vers les ESRS, permettant ainsi une approche concrète et pragmatique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :

Actualité

- Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
- Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
- Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
- Accéder au support pédagogique